



Déclaration préalable

Conseil supérieur de l'éducation du 22 mai 2025

Monsieur le président du Conseil supérieur de l'éducation,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Depuis le mois de septembre 2024, la FCPE demandait au président de la République d'initier, de toute urgence, une convention citoyenne sur l'éducation. Cette demande a été enfin entendue : l'éducation sera au cœur des débats nationaux pendant les six prochains mois.

La FCPE rappelle que la commission calendrier scolaire du CSE, qu'elle a eu l'honneur de présider, a remis son rapport final en juillet dernier, fruit d'un consensus entre les différentes organisations, après plusieurs mois d'auditions et de débats. Nous souhaitons que ce travail ne reste pas lettre morte et que les conclusions de la commission soient prises en compte dans les travaux futurs de la convention.

La FCPE souhaite par ailleurs que la saisine du CESE ne se concentre pas uniquement sur les temps de l'enfant et les rythmes scolaires, mais s'ouvre à des enjeux fondamentaux : mixité sociale et scolaire, école inclusive, orientation choisie, égalité des territoires, place de l'intelligence artificielle dans les apprentissages...

Il faudra que cette convention débouche sur des textes, des lois, des moyens. L'école ne peut plus attendre. Il est temps de faire confiance à l'intelligence collective et à l'attachement que nous avons toutes et tous pour l'école publique. Il est vital pour la République de lui redonner un cap partagé et des moyens adaptés.

Autre sujet qui tient à cœur à la FCPE, le lycée professionnel, qui est la thématique retenue pour le congrès national de notre fédération qui se tiendra ce week-end au Mans. La FCPE a toujours défendu l'idée d'un lycée unique, où les différentes voies seraient traitées à égalité. Cela implique une découverte des métiers dès les petites classes, une éducation au choix de l'orientation réellement mise en place et de véritables passerelles entre les voies du lycée, pour que le droit à l'erreur soit effectif. Or, rien de cela n'est mis en place, faute de temps et de moyens suffisants.

La voie professionnelle accueille un public généralement plus fragile et plus défavorisé que dans les autres filières. Ce public devrait donc être mieux accompagné, avec un renforcement mis sur les savoirs fondamentaux. Ces élèves ne sont pas que de futurs travailleurs, ce sont également de futurs citoyens, qui doivent bénéficier d'enseignements généraux de qualité. Or, c'est tout le contraire qui est mis en place avec les réformes de ces dernières années. La voie professionnelle semble avoir pour unique finalité, aux yeux de ce gouvernement, de former de futurs salariés corvéables à merci et sans outils pour penser et faire le monde, destinés uniquement à répondre aux besoins des entreprises.

L'enseignement professionnel doit être un véritable projet éducatif. Pourtant, il souffre encore d'une grave carence d'image, porteuse de préjugés, voire de discriminations. La voie professionnelle doit devenir une voie de réussite, une voie choisie, une voie exigeante.

Le 27 mars dernier, la FCPE a été auditionnée à l'Assemblée nationale dans le cadre de l'enquête menée par la commission éducation sur les modalités du contrôle par l'État et de la prévention des violences dans les établissements scolaires. A cette occasion, la FCPE avait insisté sur la nécessité de renforcer le contrôle des établissements privés sous contrat, notamment par la création d'une Agence nationale publique.

La FCPE s'étonne donc de découvrir à l'ordre du jour de cette séance un projet de décret sur le recueil et le traitement des signalements des faits de violence dans les établissements d'enseignement privés. Si ce texte avait bien été annoncé par Elisabeth Borne dans le cadre du plan « Brisons le silence, agissons ensemble », il n'a pas fait l'objet d'une discussion en commission spécialisée. De plus, ce projet de décret se rapporte à un article du code de l'éducation qui ne concerne que les établissements privés hors contrat. Enfin, ce texte ne porte que sur l'obligation de signalement de la part de l'établissement et ne met en place aucun réel contrôle, ni sanction en cas de manquement. Ce texte est insuffisant, inacceptable, et en décalage complet avec la gravité des situations vécues sur le terrain. Nous attendons des éclaircissements à ce sujet.

Enfin, terminons par quelques mots sur le rapport de la Cour des comptes publié hier, dont le constat n'est pas nouveau : moyens insuffisants, organisation obsolète, semaine de quatre jours qui nuit aux apprentissages. Notre école primaire, qui devrait être l'objet de toute notre attention, va très mal. Le défi et les enjeux sont immenses, nous ne devons pas esquiver ce débat.

Je vous remercie pour votre écoute.